

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 102

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / CB / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille DIX-HUIT le DIX SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - ~~N. REFFAS~~ - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - ~~F. JOURDAIN~~ - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - ~~P. MATAGNE~~ - ~~C. DEMOUSTIER~~ - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - ~~A. NEZZARI~~ - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - ~~F. QUESTEL~~ - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - ~~L.A. DE BEJARRY~~ - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC (pouvoir à M.C. LALY) - En retard (arrivé pour la question n° 3)

Naguib REFFAS (pouvoir à J.P. COULON)

Francis JOURDAIN (pouvoir à S. SERHANI)

Pascaline MATAGNE (pouvoir N. GOMES)

Corine DEMOUSTIER (pouvoir à Arnaud DECAGNY)

Sophie CORDIER (pouvoir à J. PAQUE)

Frédéric LEFEBVRE (pouvoir à M.C. MORETTI)

Fabrice QUESTEL (pouvoir à P. NESEN)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Irina FRATINI

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO - Fatiha FEKIH -

Louis-Armand DE BEJARRY - Xavier DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N°17 : Programmation 2018 FIPDR dans le cadre du Contrat de Ville

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

Vu le document « Appel à projets pour la programmation 2018 du Fonds Interministériel de prévention de Délinquance et de la Radicalisation » du Préfet du Nord,

Vu la délibération n°249 du 18 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S) relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville,

Vu la délibération n° 367 du 28 mai 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge,

Vu la délibération n°297 du 22 juin 2015 autorisant la signature du Contrat de Ville 2015-2020,

Vu la délibération n°11 du 12 mars 2018 de la ville adoptant le budget primitif 2018,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des présents de la Commission municipale « Démocratie participative centres sociaux, fêtes et sports » réunie le 24 juillet 2018,

Considérant que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des actions qui ont un impact direct et mesurable sur la délinquance, ne relevant pas du droit commun et qui organisent une prise en charge individualisée des publics bénéficiaires,

Considérant que ces actions entrent dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance et fixent les orientations prioritaires suivantes :

- Les jeunes exposés à la délinquance, la prévention de la récidive, avec une approche de suivi individualisé,

- la prévention des violences faite aux femmes et des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes,

- l'amélioration de la tranquillité publique (la vidéoprotection, faisant l'objet d'une procédure distincte).

Considérant que les demandes de subvention déposées dans le cadre du Contrat de Ville 2018 (1 action par la ville et 3 actions par des associations) sont en cours d'instruction par le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances (PDEC),

Considérant que dans le cadre de ce dispositif, un co-financement est prévu entre la ville et l'État, selon la règle de répartition financière définie comme suit :

- La part État (50%) est versée directement à l'association porteuse du projet.

- La part Ville (50%) est versée à l'association de la manière suivante : la moitié de la somme est versée après la signature d'une convention entre la ville et le porteur de projet, le solde au prorata des dépenses réelles (dans la limite de la participation prévue) après réception du bilan final de l'action.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la programmation FIPDR 2018 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de 13 200 € pour l'action portée par la ville, et de 25 423 € pour les actions des associations, soit un montant total de 38 623 € pour la part ville.
- D'autoriser le versement de la subvention aux 3 associations.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

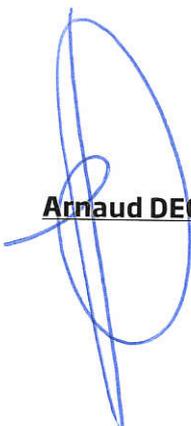
- **Valide** la programmation FIPDR 2018 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de 13 200 € pour l'action portée par la ville, et de 25 423 € pour les actions des associations, soit un montant total de 38 623 € pour la part ville.
- **Autorise** le versement de la subvention aux 3 associations.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY





Mairie de Maubeuge - Programmation Contrat de Ville 2018 - FIPDR

Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action et objectifs visés	Public concerné Public spécifique	Dispositif	Montant prévisionnel de l'action	Montant prévisionnel subventionnable	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle Etat sollicitée
Ville de Maubeuge	Regards croisés sur les relations entre les jeunes et les forces de sécurité	Projet visant à mettre en place des rencontres avec les forces de l'ordre et des jeunes pour instaurer un climat de confiance	100 jeunes de 11 à 21 ans en QPV	FIPD	28 300,00	26 400,00	13 200,00	13 200,00
La Sauvegarde du Nord	Accès au droit en direction des jeunes et des adultes qui les entourent	Actions individuelles d'information, de conseil et d'accompagnement juridique et administratif	- de 25 ans, parents et professionnels	FIPD	50 256,00	24 000,00	12 000,00	12 000,00
Atelier Théâtre	Radicalité et violences faites aux femmes	Action permettant de lutter contre le radicalisme et les conduites violentes envers les femmes	Tout public en QPV	FIPDR	13 500,00	12 000,00	6 000,00	6 000,00
Citéo-Ademn	Dispositif de médiation sociale en milieu scolaire	Prévention de la violence en milieu scolaire, lutte contre le décrochage scolaire et valorisation des potentiels des élèves	Elèves de primaire et de collège	FIPD	34 845,00	14 846,00	7 423,00	7 423,00
TOTAL FIPDR					126 901,00	77 246,00	38 623,00	38 623,00

Envoyé en préfecture le 13/09/2018

Reçu en préfecture le 13/09/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20180910-DELIB102-DE